



Conseil Municipal
Du Jeudi 23 avril 2026
ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de la séance du 02 avril 2026
3. Vote des Taux d'imposition 2026
4. Budget Commune Affectation de résultat 2025 sur 2026
5. Budget Commune : BP 2026
6. Programme Investissement 2026
7. Subventions aux associations locales d'anciens combattants
8. Subventions aux associations culturelles et éducatives locales
9. Subventions aux associations sociales locales
10. Subventions aux associations sportives locales
11. Participations Financières diverses 2026
12. Budget Camping : Affectation de résultat 2025 sur 2026
13. Budget Camping : BP 2026
14. Tarifs CAMPING modifications 2026
15. Tarifs Location de salles MPT : modifications 2026
16. Subvention 2026 de fonctionnement du budget Commune au budget CCAS
17. Subvention 2026 de fonctionnement du budget Commune au budget Caisse des Ecoles
18. Subvention 2026 de fonctionnement du budget Commune au budget MAISON POUR TOUS
19. Désignation des membres de la CCID suite aux élections municipales 2026
20. Listes des dépenses à imputer à l'art 6232 « Fêtes et cérémonies »
21. Déploiement d'un système d'alerte dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires de Brives-Charensac / demande de subvention
22. Jardins familiaux / approbation du nouveau règlement intérieur

DECISIONS

- Décision n°11 =>Attribution du marché public de travaux pour la rénovation du Boulodrome suite aux dégâts occasionnés par la crue (boulodrome lot 2)
- Décision n°12 =>Attribution du marché public de travaux pour la rénovation du Boulodrome suite aux dégâts occasionnés par la crue (boulodrome lot 3)

- **Décision n°13 =>Attribution du marché public de travaux pour la rénovation du Boulodrome suite aux dégâts occasionnés par la crue (boulodrome lot 4)**
- **Décision n°14 =>Attribution du marché public de travaux pour la rénovation du Boulodrome suite aux dégâts occasionnés par la crue (boulodrome lot 5)**
- **Décision n°15 => Attribution du marché public de travaux pour la rénovation du Boulodrome suite aux dégâts occasionnés par la crue (boulodrome lot 6)**
- **Décision n°16 =>Attribution du marché public de travaux pour la rénovation du Boulodrome suite aux dégâts occasionnés par la crue (boulodrome lot 7).**
- **Décision n°17 => Attribution du marché public de travaux pour la requalification des espaces publics secteur chartreuse suite à la crue d'octobre 2024 (espaces publics chartreuse lot 1)**
- **Décision n°18 =>Attribution du marché public de travaux pour la requalification des espaces publics secteur chartreuse suite à la crue d'octobre 2024 (espaces publics chartreuse lot 2)**
- **Décision n°19 =>Attribution du marché public de travaux pour la requalification des espaces publics secteur chartreuse suite à la crue d'octobre 2024 (espaces publics chartreuse lot 3)**

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUIILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD - Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY - Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET - Didier PETIT - Sandrine LAIGRE - Vivian MICHEL - Murielle RAMEY - Carole OLLIER - Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD - Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 01 / Désignation d'un secrétaire de séance

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	M Jean Paul Bringer

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales stipulant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désignent Madame Carole OLLIER en qualité de secrétaire de séance.

Conseil Municipal du 23-04-26

Nombre de Conseillers présents	25	
Nombre de Conseillers représentés	1	
Nombre de suffrages exprimés	26	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Jean-Paul BRINGER

La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Etaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUIILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 02/ Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 04 2026

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	M Jean Paul Bringer


Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales stipulant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Approuvent le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 04 2026 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 24-04-2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le 
ID : 043-214300410-20260423-CM_2026_2304_02-DE

Conseil Municipal du 23-04-26

Nombre de Conseillers présents		25
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire



Jean-Paul BRINGER



La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER

JPB-LO

2026/044

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

03/ Vote des taux d'imposition 2026

Nomenclature	7 Finances Locales - 7-2 Fiscalité
Rapporteur	M Bruno OUILLON

- VU** la création de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay au 1^{er} janvier 2000,
- VU** le protocole budgétaire et financier approuvé pour la Communauté d'Agglomération, et notamment le principe de ne pas recourir à la fiscalité additionnelle sur les ménages
- VU** la fusion extension de la communauté d'agglomération du Puy-en Velay au 1^{er} janvier 2017
- VU** 2026 le débat d'orientation budgétaire 2025 en date du 02 avril 2026,
- VU** L'article 16 de la Loi de Finances pour 2020 qui prévoit la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) et le nouveau schéma de financement des collectivités et de leur groupement entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Considérant que le taux Taxe d'Habitation proposé s'appliquera aux habitations imposables après réforme soit majoritairement les résidences secondaires ;

Considérant également que la revalorisation de bases locatives cadastrales annoncée pour 2026 est de 0.8% contre 1.7% en 2025 ;

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

JPB - Co

2026/045

Reconduisent en 2026 les taux d'imposition 2025 afin de percevoir les produits fiscaux nécessaires à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget Primitif 2026 de la Commune afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget Primitif 2026 avec une inscription budgétaire à l'article 73111 de **2 708 750€** :

	Bases effectives 2025	TAUX 2025 votés	Produit effectif 2025	Bases prévisionnelles 2026	TAUX 2025 proposés	Produit attendu 2026
Taxe d'Habitation TH	390 533,00	9,41	36 749	342 600,00	9,41	32 239
Taxe Foncier Bâti TFB	7 985 856,00	43,34	3 461 070	8 107 000,00	43,34	3 513 574
Taxe Foncier Non Bâti TFNB	20 328,00	88,58	18 007	19 000,00	88,58	16 830
TOTAL	8 396 717		3 515 826	8 468 600		3 562 643

Soit **3 562 643€** de produit fiscal attendu (voir répartition par taxe dans tableau ci-dessus).

- **853 893€** de contribution coefficient correcteur suite à réforme de la fiscalité dont **-44 454€** d'allocations compensatrices et **-178€** pour le FNGIR.

Ce qui correspond à un total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026 de **2 708 750€**.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Reconduisent les taux d'imposition suivants :


- un taux d'imposition de la Taxe foncière (bâti) à **43.34%**
- un taux d'imposition s'agissant de la taxe foncière (non bâti) de **88.58%**
- un taux d'imposition de la Taxe d'Habitation à **9.41%**

Conseil Municipal du 23-04-26

Nombre de Conseillers présents		25
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire



Jean-Paul BRINGER



La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

04/ BUDGET PRINCIPAL COMMUNE Affectation de résultat 2025 sur 2026

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUILLON

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de la Commune de l'exercice 2025 le 02 avril 2026 ;

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;

CONSTATANT que le compte Financier Unique 2025 fait apparaître :

↳ 2 255 465.03€ d'excédent de fonctionnement de clôture 2025 soit

- 432 281.48€ d'excédent de l'exercice 2025 cumulé à
- 1 823 183.55€ d'excédent antérieur

↳ 585 573.82€ d'excédent d'investissement de clôture 2025 soit

- 119 528.48€ d'excédent de l'exercice 2025 cumulé à
- 466 045.34€ d'excédent antérieur

CONSTATANT que les RESTES A REALISER 2025 SUR 2026 s'élèvent à :

- 897 671.10€ en dépenses

- **1 574 651.95€ en recettes**
- **Solde bénéficiaire de 676 980.85€**

CONSTATANT QUE N'APPARAÎT AUCUN BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT ;

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Affectent le résultat de fonctionnement comme suit :


- **Titre à l'Art 1068 : 1 367 250.48€ d'excédent de fonctionnement capitalisé**
- **Recettes de fonctionnement 002 : 888 215.03€ (soit 2 255 465.03€ de résultat de clôture 2025 – 1 367 250.48€ d'affectation en réserve en section d'investissement)**
- **Recettes d'investissement 001 : 585 573.82€.**

Conseil Municipal du 23-04-26

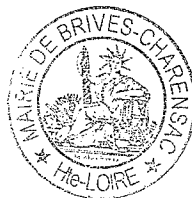
Nombre de Conseillers présents		25
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire



Jean-Paul BRINGER



La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUIILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

05/ BUDGET PRINCIPAL COMMUNE/ BUDGET PRIMITIF 2026

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

Considérant l'article L 5217-10-4 du Code Général des Collectivités qui précise que le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacré à l'examen dudit budget ;

Considérant l'envoi le 27 mars 2026 aux membres du conseil municipal du projet de budget et les rapports correspondants ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire 2026 s'est tenu lors de la séance du conseil municipal en date du 02 avril 2026,

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent le Budget Primitif 2026 de la Commune (présentation détaillée et commentée annexée) qui peut se résumer ainsi et qui est équilibré tant :

-en section de fonctionnement pour 5 360 244€

	DEPENSES	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025 Voté	CFU 2025	BP 2026 propositions	Comparaison CFU 2025-BP 2026
11	Charges à caractère général	985 936	1 073 335	1 372 000	928 111	1 161 750	233 639
12	Charges de personnel	2 038 474	2 170 060	2 225 600	2 193 695	2 250 000	56 305
65	Autres charges de gestion Sub et participations	672 862	757 011	1 037 469	656 808	739 994	43 186
66	Charges financières intérêts emprunt	30 710	45 991	65 500	57 974	78 500	20 526
67	Charges exceptionnelles	384	405	52 500	0	0	0
73	Atténuation de produits AC	0					0
	TOTAL DEPENSES REELLES FCT	3 728 364	4 046 801	4 754 069	3 876 587	4 230 244	353 657
	Dépenses imprévues	0					0
	Cessions	27 066	0	0	0	0	0
	Amortissement	293 524	308 956	380 000	332 245	380 000	47 755
	TOTAL Transfert entre sections	320 590	308 956				0
68	Passation provision	0	0	800 000	0	0	0
23	Virement à l'investissement 023	0	0	300 000	0	750 000	750 000
	TOTAL DEPENSES FCT	4 048 755	4 355 757	6 234 069	4 208 832	5 360 244	1 151 412

	RECETTES	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026 propositions	
13	Atténuation de charges	67 280	59 464	20 000	84 825	20 000	-64 825
70	Produits du domaine et ventes	214 367	237 269	199 200	232 712	201 500	-31 212
73	Impôts et taxes	3 645 199	3 688 568	3 640 635	3 712 958	3 700 133	-12 825
74	Dotation et participation	224 452	238 365	205 050	250 071	210 896	-39 175
75	Autres produits gestion courante	277 231	278 865	291 000	331 015	315 500	-15 515
76	Produits financiers		60 884	10 000	22 975	14 000	-8 975
77	Produits exceptionnels	925	919	0	25	0	-25
78	Réintégration provision pour risque	0	0	0	0	0	0
7811	Réintégration trop perçu amortissements	0	0	0	0	0	0
	TOTAL RECETTES REELLES FCT	4 429 454	4 564 334	4 365 885	4 634 580	4 462 029	-172 551
775	Cessions	27 066	0	0	0	0	0
	Travaux en régie	0	0	0	0	0	0
	Reprise de subv amort	164	6 533	45 000	6 533	10 000	3 467
	Reprise de provision	250 000					0
	TOTAL OPE ORDRE +CESSIONS	277 230	6 533	45 000	6 533	10 000	3 467
	Résultat antérieur 002		0	1 823 184	0	888 215	888 215
	TOTAL RECETTES FCT	4 706 685	4 570 867	6 234 069	4 641 113	5 360 244	719 131
	RESULTAT	657 930	215 110		432 281		
	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	2 037 929	1 867 628		1 823 184		
	RESULTAT DE CLÔTURE	2 695 859	2 082 738		2 255 465		
	Excédents de fonctionnement capitalisé	-828 231,00	1 823 184		-1 367 250€		

-qu'en section d'investissement pour **6 025 171.10€** dont :

En dépenses : **5 127 500€** d'inscriptions nouvelles 2026 dont **4 660 308€** de programme travaux et acquisitions),

-et **897 671.10€** en crédits reportés de 2025 en dépenses

En recettes : **4 450 519.15€** d'inscriptions nouvelles 2026 dont

- **585 573.82€** de résultat reporté 2025 à l'affectation de résultat (art 002)
- **1 367 250.48€** à l'art 1068 par l'affectation de résultat.

Et **1 574 651.95€** de crédits reportés de 2025 sur 2026




INVESTISSEMENT DEPENSES OPERATIONS	Article	TOTAL PREVU 2025	Réalisé	RAR	BP 2026 proposé	TOTAL PREVU
	2312	0,00	53 217,58			0,00
2024 REPARTITION URGENCE CRUE	2313	64 316,26	2 394,00			0,00
2024 REPARTITION URGENCE CRUE	2315	41 823,43	31 083,06	8 904,00		8 904,00
2501 EXTERIEURS AUDINET	2312	140 000,00	140 047,20	0,00		0,00
2502 REQUAL ESP PUBLICS POST CRUE	2312	368 000,00	0,00	6 000,00	1 025 000,00	1 031 000,00
2503 ESPACES PUBLICS MONTEL CHARTREUSE	2315	321 885,45	1 302,00		236 000,00	236 000,00
2504 ECL AIRAGE PUBLIC REPAR-PASSAGE LED	20482	27 000,00	0,00	27 000,00		27 000,00
2505 OUVRAGES ART	2315	266 000,00	0,00	40 000,00	186 000,00	226 000,00
2506 STADES TERRAINS	2312	486 400,00	420 396,93	65 003,00	9 200,00	74 203,00
2607 MAISON DU CANOE	2313	6 000,00	0,00	6 000,00		6 000,00
2508 MEDIATHEQUE	2313	65 700,00	65 440,92	0,00	13 500,00	13 500,00
2509 BOULODROME POST CRUE	2313	294 200,00	1 009,00	293 192,00	191 808,00	486 000,00
2510 MAISON OCTROI	2313	10 000,00	9 042,00	0,00		0,00
SUBVENTION INVESTISSEMENT CAMPING	20415	25 000,00	0,00	25 000,00	46 130,00	71 130,00
TOTAL TRAVAUX CRUE		2 102 374,13				0,00
OPE 2009 Subventions façades	20422	100 000,00	12 611,36	5 000,00	100 000,00	105 000,00
2201 Matériel Informatique SERVEUR	21838	13 050,00	11 321,16	1 728,00	10 000,00	11 728,00
2203 Matériel matériel Automobile + peinture elec	2189	2 000,00	1 296,00	0,00		0,00
2205 Matériel VOIRIE Espaces verts		0,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
2206 ACSUIS ENGINIS ST	21571	65 000,00	59 689,34	0,00	200 000,00	200 000,00
2211 Mobilier urbain	21678	6 000,00	3 390,48	1 422,00	15 000,00	16 422,00
2223 Matériel sécurité incendie		0,00	0,00	0,00		0,00
2701 MAT ILLUMINATION SONORISATION		0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
VOIRIE- PONTS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2701 Voirie générale	2151	100 000,00	91 181,90	8 818,10	100 000,00	108 918,10
2747 Ave Charles DUPUY Ctre Bourg	2315	216 613,66	175 461,69	34 000,00		34 000,00
2749 Ave Charles DUPUY Saint Vasy	2158	0,00	0,00	0,00		0,00
AMENAGEMENTS URBAINS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2760 Eclairage public	20482	400 823,05	160 962,66	249 866,00	200 000,00	449 866,00
2760 Investissement pluvial	21538	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
3002 Videoprotection extension	2158	40 000,00	1 899,00	38 101,00	20 000,00	58 101,00
270X PLACE BLANCHE					58 000,00	58 000,00
BÂTIMENTS y compris Ecoles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2406 BOULODROME EXTENSION		77 000,00	0,00	0,00		0,00
2408 APPART RENOVATION	21352	70 000,00	32 432,29	0,00	15 000,00	15 000,00
2410 HPT	21351	7 000,00	1 440,00	1 737,00	21 800,00	23 537,00
2411 EGLISE	21351	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2415 MAISON DE SANTE photovoltaic	2313	990 043,72	985 009,38	5 000,00	160 000,00	165 000,00
2416 GYMNASSE	21351	3 000,00	2 251,37	0,00		0,00
2418 LOCAL BRIDGE		0,00	0,00	0,00		0,00
2423 CTM		0,00	0,00	0,00		0,00
2438 MAIRIE	21351	9 176,30	0,00	9 100,00		9 100,00
2443 FORUM CORSAC		0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
2901 CIMETIERE	2128	4 526,00	4 526,00	0,00		0,00
2906 TENNIS	2313	100 998,00	37 021,47	63 000,00	1313 000,00	1 376 000,00
2915 STADE	2313	2 800,70	2 724,70	0,00		0,00
2916 STADE	2128	10 000,00	0,00	0,00		0,00
2939 ECOLE REPUBLIQUE	21351	30 000,00	18 428,24	9 800,00		9 800,00
3000 ECOLE MOUTEYRE		2 100,00	2 063,69	0,00	19 000,00	19 000,00
3003 EAUX VIVES		0,00	0,00	0,00		0,00
3008 ACQUISITIONS EAUX VIVES		276 970,14	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00
2002 ACQUISITION TERRAINS		0,00	0,00	0,00	69 870,00	69 870,00
TOTAL DEPENSES TVX 2025		4 639 380,59	2 318 181,39	897 671,10	4 660 308,00	5 557 979,10
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	1641	440 000,00	411 548,52		457 192,00	457 192,00
REPRISE DE SUBVENTIONS	13912	45 000,00	6 533,02		10 000,00	10 000,00
TOTAL PREVU		5 124 380,59	2 736 262,93	897 671,10	5 127 500,00	6 025 171,10

INVESTISSEMENT RECETTES OPERATION	Article	BP 2025 voté	TOTAL Prévu	Réalisé	RAR	BP 2026 Proposé	TOTAL Prévu
2747-AVE CHARLES DUPUY CTRE BRG	13461-ETAT DETR	138 000,00	398 000,00	101 452,50	236 547,50		236 547,50
	1322-REGION		300 000,00	300 000,00	0,00		0,00
	LEADER	37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00		37 000,00
	1323-DEPARTEMENT		100 000,00	100 000,00	0,00		0,00
2205 MATERIEL VOIRIE	1316-AGCE LOIRE BRETAGNE	0,00	0,00	859,66	0,00		0,00
2915 - STADES VESTIAIRES	ACTEE	34 538,38	34 538,38	34 538,38	0,00		0,00
3002 VIDEOPROTECTION	1312-REGION	19 875,00	19 875,00	20 586,00	0,00		0,00
2415-MAISON DE SANTE	13461-ETAT FOND VERT		0,00	0,00	0,00		0,00
	1322-REGION		250 000,00	0,00	250 000,00		250 000,00
	FEADER	44 000,00	44 000,00	0,00	44 000,00	36 000,00	80 000,00
	FONDS VERT	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00		200 000,00
	ADEME					28 614,40	28 614,40
	CZE					28 000,00	28 000,00
	ACTEE	62 486,76	62 486,76	62 486,76	0,00		0,00
REPARATION DEGATS CRUE OCT 2024	13461-ETAT DETR		55 000,00	0,00	55 000,00		55 000,00
DESEC		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00		250 000,00
ASSURANCE		900 000,00	800 000,00	245 781,00	54 219,00	215 000,00	269 219,00
ETAT DETR CONVENTION	13461-ETAT DETR		962 885,45	362 885,45	0,00	162 885,45	525 770,90
REGION	1322-REGION RESTORE	85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	415 000,00	500 000,00
2506 STADE TERRAINS POST CRUE	Fédération Français FOOTBALL					105 000,00	105 000,00
1905 TENNIS	1323 D2PARTEMENT CAP 49					75 000,00	75 000,00
3002 VIDEOPROTECTION						18 098,00	18 098,00
2760 ECLAIRAGE PBC						16 186,00	16 186,00
BOULODROME ECLAIRAGE EXT	REGION					17 911,00	17 911,00
FACTVA		200 000,00	200 000,00	369 072,65		250 000,00	250 000,00
TOTAL SUB TRVX		1 739 780,59	2 638 780,59	1 234 565,92	1 574 651,95	1 367 694,95	2 942 346,80
TAXE AMENAGEMENT		0,00	0,00	27 511,02	0,00	0,00	0,00
CAUTIONS	165	0,00	0,00	1 915,00	0,00	0,00	0,00
AMORTISSEMENTS		380 000,00	380 000,00	382 244,81	0,00	380 000,00	380 000,00
VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	21	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	750 000,00	750 000,00
EMPRUNT		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00		0,00
AFFECTATION EXCEDENT CAPITALISE	1068	259 554,66	259 554,66	259 554,66	0,00	1 367 250,48	1 367 250,48
AFFECTATION DE RESULTAT INV	Art 001	466 045,34	466 045,34	0,00	0,00	585 573,82	585 573,82
TOTAUX		4 139 380,59	5 044 380,59	2 855 791,41	1 574 651,95	4 450 519,15	6 025 171,10

JPB-CC

Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 24-04-2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le 
ID : 043-214300410-20260423-CM_2026_2304_05-DE

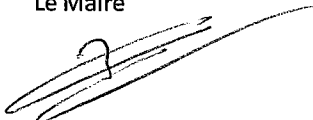
Et autorisent la limite de la fongibilité des crédits au taux maximum réglementaire de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Le présent budget est voté avec reprise du résultat

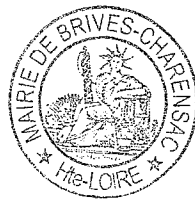
Conseil Municipal du 23-04-26		
Nombre de Conseillers présents		25
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire



Jean-Paul BRINGER



La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril**, à **dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGET - Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

06/ Programme d'investissements et de travaux 2026

Nomenclature	7 Finances /7-4 Interventions économiques des Communes
Rapporteur	M Bruno OUILLON

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 02 avril 2026, et notamment les propositions d'opérations de travaux et d'équipements à programmer en 2026,

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent le programme d'investissements et de travaux à réaliser sur l'exercice budgétaire 2026 (hors Reste à Réaliser 2025), tel qu'il est défini dans le tableau suivant et repris dans le budget primitif 2026 pour un total de 4 660 308€ dont 1 766 638€ de travaux destinés aux réparations des dégâts de la crue du 17 octobre 2024.



	INVESTISSEMENT DEPENSES OPERATIONS	Article	TOTAL PREVU 2025	Réalisé	RAR	BP 2026 proposé	TOTAL PREVU
		2312	0,00	63 217,58			0,00
	2024 REPARATION URGENCE CRUE	2313	54 335,25	2 934,00			0,00
	2024 REPARTION URGENCE CRUE	2315	41 823,43	31 083,08	8 904,00		8 904,00
	2501 EXTERIEURS AUDIOMET	2312	140 050,00	140 047,20	0,00		0,00
	2502 REGUAL ESP.PBLCS POST CRUE	2312	366 000,00	0,00	6 000,00	1 025 000,00	1 031 000,00
	2503 ESPACES PUBLICS MONTEIL CHARTREUSE	2315	321 885,45	1 302,00		236 000,00	236 000,00
	2504 ECLAIRAGE PUBLIC REPAR.-PASSAGE LED	204182	27 000,00	0,00	27 000,00		27 000,00
	2505 OUVRAGES ART	2315	265 000,00	0,00	40 000,00	195 000,00	225 000,00
	2506 STADES TERRAINS	2312	489 400,00	420 395,93	65 003,00	9 200,00	74 203,00
	2507 MAISON DU CANOE	2313	5 000,00	0,00	5 000,00		5 000,00
	2508 MEDIATHEQUE	2313	65 700,00	65 440,82	0,00	13 500,00	13 500,00
	2509 BOULODROME POST CRUE	2313	294 200,00	1 008,00	293 192,00	191 808,00	485 000,00
	2510 MAISON OCTROI	2313	10 000,00	9 042,00	0,00		0,00
	SUBVENTION INVESTISSEMENT CAMPING	20416	25 000,00	0,00	25 000,00	46 130,00	71 130,00
	TOTAL TRAVAUX CRUE		2 182 374,13				0,00
	OPE 2023 Subventions façades	20422	100 000,00	12 611,36	5 000,00	100 000,00	105 000,00
	2201 Matériel Informatique SERVEUR	21838	13 050,00	11 321,16	1 728,00	10 000,00	11 728,00
	2203 Matériel matériel Autoalimenté + panneau sol élec	2188	2 000,00	1 236,00	0,00		0,00
	2205 Matériel VOIRIE Espaces verts		0,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
	2206 ACQUIS ENGINS ST	21731	65 000,00	59 689,34	0,00	200 000,00	200 000,00
	2211 Mobilier urbain	21578	5 000,00	3 390,48	1 422,00	15 000,00	16 422,00
	2229 Matériel sécurité incendie		0,00	0,00	0,00		0,00
	2707 MAT ILLUMINATION SONORISATION		0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	VOIRIE-PONTS		0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	2701 Voirie générale	2151	100 000,00	91 181,90	8 818,10	100 000,00	108 818,10
	2747 Ave Charles DUPUY Ctrs Bourg	2151	216 613,55	175 461,68	34 000,00		34 000,00
	2749 Ave Charles DUPUY Saint Vozy	2156	0,00	0,00	0,00		0,00
	AMENAGEMENTS URBAINS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2760 Eclairage public	204182	400 823,06	150 962,66	249 866,00	200 000,00	449 866,00
	2750 Investissement pluvial	21538	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	3002 Vidéoprotection extension	2158	40 000,00	1 898,00	38 101,00	20 000,00	58 101,00
	27XX PLACE BLANCHE					58 000,00	58 000,00
	BÂTIMENTS y compris Ecoles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2405 BOULODROME EXTENSION		77 000,00	0,00	0,00		0,00
	2408 APPART RENOVATION	21352	70 000,00	32 432,23	0,00	15 000,00	15 000,00
	2410 MRT	21351	7 000,00	1 440,00	1 737,00	21 800,00	23 537,00
	2411 EGLISE	21351				10 000,00	10 000,00
	2415 MAISON DE SANTE photovoltaïq	2313	990 043,72	965 009,38	5 000,00	150 000,00	155 000,00
	2416 GYMNASI	21351	3 000,00	2 251,37	0,00		0,00
	2418 LOCAL BRIDGE		0,00	0,00	0,00		0,00
	2423 CTM		0,00	0,00	0,00		0,00
	2438 MAIRIE	21351	9 176,30	0,00	9 100,00		9 100,00
	2443 FORUM CORSAC		0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
	2901 CIMETIERE	2128	4 525,00	4 525,00	0,00		0,00
	2905 TENNIS	2313	100 998,00	37 021,47	63 000,00	1313 000,00	1376 000,00
	2915 STADE	2313	2 300,70	2 724,70	0,00		0,00
	2916 STADE	2128	10 000,00	0,00	0,00		0,00
	2999 ECOLE REPUBLIQUE	21351	39 000,00	18 428,24	9 800,00		9 800,00
	3008 ECOLE MOUTEYRE		2 100,00	2 063,69	0,00	19 000,00	19 000,00
	3003 EAUX VIVES		0,00	0,00	0,00		0,00
	3008 ACQUISITIONS EAUX VIVES		276 870,14	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00
	2002 ACQUISITION TERRAINS		0,00	0,00	0,00	69 870,00	69 870,00
	TOTAL DEPENSES TXX 2025		4 639 390,59	2 318 181,39	897 671,10	4 660 308,00	5 557 979,10
	REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	1641	440 000,00	411 548,52		457 182,00	457 182,00
	REPRISE DE SUBVENTIONS	13912	45 000,00	6 533,02		10 000,00	10 000,00
	TOTAL PREVU		5 124 380,59	2 736 262,93	897 671,10	5 127 500,00	6 025 171,10

Conseil Municipal du 23-04-26

Nombre de Conseillers présents		25
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

Jean-Paul BRINGER



La Secrétaire de Séance

Carole OLLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Judi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril**, à **dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUIILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

N°07 / Subvention aux associations d'anciens combattants - année 2026

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M B OUIILLON

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixent le montant des subventions allouées aux associations locales d'anciens combattants au titre de l'année civile 2026, conformément au tableau suivant.

Subventions aux Associations / Année 2026				
ASSOCIATIONS	Type de subvention	Subventions 2026		
		Fonctionnement	Exceptionnelle / accompagnement projet ponctuel	
ANCIENS COMBATTANTS				
ANACR		80,00 €		
Comité Départ Prix de la Résistance		100,00 €		
ACPG CATM		550,00 €		
Total Partiel		730,00 €		€

-Inscrivent les crédits correspondants au budget principal 2026

Conseil Municipal du 23-04-26

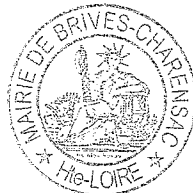
Nombre de Conseillers présents	25	
Nombre de Conseillers représentés	1	
Nombre de suffrages exprimés	26	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire



Jean-Paul BRINGER



La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD - Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POGNET - Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

N°08 / Subvention aux associations culturelles et éducatives - année 2026

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M B Ouillon

Vu le code général des collectivités territoriales

- Suite au retrait Mesdames Sandrine LAIGRE, Véronique BELIN et de Monsieur Philippe HUGON, qui ne prennent pas part au débat et au vote en raison de leur implication au sein des associations « Les riverains de le Loire » et « Fêtes et animations »
- Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixent le montant des subventions allouées aux associations locales culturelles et éducatives au titre de l'année civile 2026, conformément au tableau suivant.

Subventions aux Associations / Année 2026			
ASSOCIATIONS	Type de subvention	Subventions 2026	
		Fonctionnement	Exceptionnelle / accompagnement projet ponctuel
CULTURELLES ET EDUCATIVES			
Comité de Jumelage		1 000,00 €	
La Mi Brivois + Ecole		2 250,00	
Les Amis de la Bibliothèque		7 500,00 €	
Troupe Théâtrale du Pont Vieux		150,00 €	
APEEM		300,00 €	
APEER		300,00 €	
Foyer Socio Educatif Collège de Corsac		100,00 €	
APE La Chartreuse			
La Calade de Garamentes		200,00 €	
Fêtes et animations		18 000,00 €	
Chant'en Velay		80,00 €	
Compagnie Gratouille		80,00 €	
Ass des commerçants de Corsac		200,00 €	
Ass des riverains de la Loire		150,00 €	
Davantage WMC			
Amicale des Bridgeurs		80,00 €	
Le Pont des Ludes		1 000,00 €	
Total Partiel		26 390,00 €	€

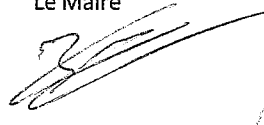
-Inscrivent les crédits correspondants au budget principal 2026

Conseil Municipal du 23-04-26

Nombre de Conseillers présents	22	
Nombre de Conseillers représentés	1	
Nombre de suffrages exprimés	23	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	23

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire



Jean-Paul BRINGER



La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

N°09 / Subvention aux associations sociales locales - année 2026

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M B OUILLON

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixent le montant des subventions allouées aux associations sociales locales au titre de l'année civile 2026, conformément au tableau suivant.

Subventions aux Associations / Année 2026			
ASSOCIATIONS		Subventions 2026	
Type de subvention		Fonctionnement	Exceptionnelle/ accompagnement projet ponctuel
SOCIALES LOCALES			
Association de Parents de la Crèche		100,00 €	
CSF/UNA			
Visite Malades Hôpitaux		200,00 €	
Ass Paralysés de France			
Club du mont Brunelet		760,00 €	
Donneurs de Sang		180,00 €	
Ass Résidents Foyer Vert Bocage		500,00 €	
Total Partiel	890,00 €	1 740,00 €	€


-Inscrivent les crédits correspondants au budget principal 2026

Conseil Municipal du 23-04-26

Nombre de Conseillers présents		25
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire



Jean-Paul BRINGER



La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL



Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Marie José ALLEMAND - Roland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

N°10 / Subvention aux associations sportives locales - année 2026

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M JP Bringer

Vu le code général des collectivités territoriales

Suite au retrait Mesdames Véronique BRUN, Nadine VIGOUROUX, Messieurs Philippe HUGON, Christian PORTAL, Eric DEBORDE, Pascal VARRAUD, Jean-Bruno OUILLON qui ne prennent pas part au débat et au vote en raison de leur implication au sein des associations « pétanque amicale Brivoise » « Tennis Club » et « Les sauveteurs brivois » .

-Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixent le montant des subventions allouées aux associations sportives locales au titre de l'année civile 2026, conformément au tableau suivant.

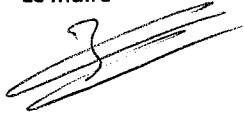
Subventions aux Associations / Année 2026				
ASSOCIATIONS	Subventions 2026			
	Type de subvention		Fonctionnement	Exceptionnelle / accompagnement projet ponctuel
SPORTIVES				
Ass Sportive Collège de Corsac			80,00 €	
Boule Amicale			2 500,00 €	
Judo Club			1 000,60 €	
Tennis Club			3 400,00 €	
Contribution à l'entraînement des équipes				
Les Cadets de la Chartreuse (collège)				
AS sportive lycée La Chartreuse			100,00 €	
Pétanque Amicale			400,00 €	
Club de Badminton			500,00 €	
Rugby Club			7 500,00 €	
Sauveteurs Brivois		1 000,00 €	14 000,00 €	1 000,00 €
Sports Loisirs Brivois - Canoë Kayak		250,00 €	250,00 €	
Gym d'Entretien (Gym Pulse)		150,00 €	150,00 €	
Courir à Brives /Altirun		900,00 €	900,00 €	
kick boxing		80,00 €		
Aikido			80,00 €	
Sport Détente Brivois			80,00 €	
Dispositif Sport Loisirs Culture / emploi éducateur				
Judo Club	2 028,60 €		2 028,60 €	
Tennis Club	2 142,00 €		2 142,00 €	
Sauveteurs Brivois	2 142,00 €		2 142,00 €	
Total Partiel	36 326,60 €	1 750,00 €	37 252,60 €	1 000,00 €

-Inscrivent les crédits correspondants au budget principal 2026

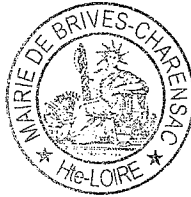
Nombre de Conseillers élus	12	
Nombre de Conseillers représentés	1	
Nombre de suffrages exprimés	19	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	19

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire



Jean-Paul BRINGER



La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

11/ PARTICIPATIONS FINANCIERES DIVERSES 2026

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUILLON

-Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Autorisent Monsieur le Maire à procéder à l'inscription budgétaire des participations financières diverses relatives à l'exercice 2026, telles qu'elles sont présentées ci-dessous :

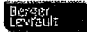
Comité pour l'Insertion Professionnel 43 :	20€
Fonds de solidarité logement (1€/habitants population municipale) :	4244€
Cotisation AMF 2026 :	1°638.95€
Comité d'Action Social du personnel Communal (0.37% des art 641):	5 238€

Et à verser ces contributions auprès des différents bénéficiaires.

JPB-Co

2026/055

Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 24-04-2026

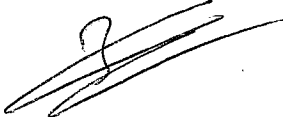
Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le 
ID : 043-214300410-20260423-CM_2026_2304_11-DE

Conseil Municipal du 23-04-26

Nombre de Conseillers présents		25
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire



Jean-Paul BRINGER

La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

12/ BUDGET ANNEXE CAMPING Affectation de résultat 2025 sur 2026

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUILLON

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique le de l'exercice 2025 le 02 avril 2026,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ;

CONSTATANT que le compte financier unique fait apparaître :

↳ -6 556.35€ de déficit de fonctionnement de clôture 2025 soit

- 15 513.15€ d'excédent de l'exercice 2025 cumulé à
- 22 069.50€ de déficit antérieur reporté

↳ 32 372.67€ d'excédent d'investissement de clôture 2025 soit

- -35 947.85€ de déficit de l'exercice 2025 cumulé à
- 68 320.52€ d'excédent antérieur

CONSTATANT que les RESTES A REALISER 2024 SUR 2025 s'élèvent à

- 26 500€ en dépenses
- 25 000€ en recettes
- Solde : -1500€

CONSTATANT UN BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT qui s'élève à

- 0€
-

-Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, affectent le résultat de fonctionnement comme suit :

- Dépenses de fonctionnement 002 : 6 556.35€
- Affectation à la section d'investissement Titre au 1068 : 0€
- Recettes d'investissement 001 : 32 372.67€

Conseil Municipal du 23-04-26

Nombre de Conseillers présents		25
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

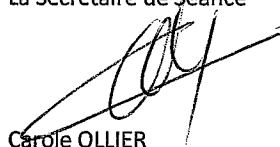
Le Maire



Jean-Paul BRINGER



La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

13/ BUDGET ANNEXE CAMPING/ BUDGET PRIMITIF 2026

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M Bruno OUILLON

-Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent, le Budget Primitif 2026 du CAMPING (présentation détaillée et commentée annexée) qui peut se résumer ainsi et qui est équilibré tant :

-en section de fonctionnement pour **238 056.35€**

FONCTIONNEMENT		CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
RECETTES		Réalisé au 31/12/2023	Réalisé au 31/12/2024	voité	Réalisé au 31/12/2025	Proposition
Chapitre 00	solde antérieur reporté	0,00				
Chapitre 70	Prod des services et du domaine	190 540,98	182 952,95	180 000,00	201 945,69	190 000,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	49 300,00	0,00	22 206,35
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	12 939,60	13 325,70	14 200,00	14 842,20	14 250,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	3 958,60	4 373,83	99,48	0,00	100,00
Chapitre 04	Transfert entre sections	11 431,90	11 431,90	11 500,52	11 433,90	11 500,00
TOTAL RECETTES FONCT.		218 871,08	212 084,38	255 100,00	228 221,79	238 056,35

DEPENSES		CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Chapitre 00	Déficit antérieur reporté		0,00	22 069,50		6 556,35
Chapitre 01	Charges à caractère général	81 177,16	66 277,43	81 500,00	66 697,96	80 000,00
Chapitre 01	Charges de personnel	95 038,80	99 073,42	105 000,00	100 979,40	105 000,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	115,53	2,10	500,00	0,00	1 000,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	430,50	0,00	500,00
Chapitre 04	Opér d'ordre transfert entre sections	51 729,28	44 011,88	45 600,00	45 031,20	45 000,00
Chapitre 02	Virement à la Section Invest					
TOTAL DEPENSES FONCT.		228 060,77	209 364,83	255 100,00	212 708,64	238 056,35

RESULTAT FONCTIONNEMENT	-9 189,69	2 719,55	15 513,15
Résultat reporté	-15 599,36	-24 789,05	-22 069,50
Besoin de financement RAR			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE	-24 789,05	-22 069,50	-6 556,35

-qu'en section d'investissement pour 148 500€

INVESTISSEMENT		CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
RECETTES		Réalisé au 31/12/2023	Voité	Réalisé au 31/12/2024	Proposé	Réalisé au 31/12/2024	Proposé
Chapitre 001	solde antérieur reporté		45 213,45	0,00	68 320,52		32 372,65
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Virement de la section de fot	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 127,35
1312	Région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1314	Commune	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 127,35
Chapitre 21		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2101	Constructions corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00
Chapitre 040	Transfert entre sections	51 729,28	55 110,95	44 011,88	45 600,00	45 031,20	45 000,00
261621168	amortissements	51 729,28	55 110,95	44 011,88	45 600,00	45 031,20	45 000,00
TOTAL RECETTES FONCT.		51 729,28	100 324,40	44 011,88	113 920,52	46 781,20	148 500,00

DEPENSES		CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Chapitre 001	Résultat antérieur reporté						
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunt Remb capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	50 000,00	29 317,70	0,00
204	Subvention équipement SDE	0,00	0,00	0,00	50 000,00	29 317,70	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	4 218,68	88 824,40	3 472,91	77 420,00	41 977,47	137 000,00
2128	Agencement autre terrains	0,00	43 624,40	0,00	16 150,00	26 160,90	17 000,00
2135	Installations générales-agencements	4 218,68	44 000,00	5 665,00	22 270,00	5 723,02	
2168	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 200,00	3 807,91	39 000,00	6 643,55	62 000,00
2163	Matériel d'équipement	0,00				3 450,00	58 000,00
TOTAL TRAVAUX 2025					127 420,00		137 000,00
Chapitre 040	Opér d'ordre transfert entre sections						
133xx	Quote-part des subventions amort	11 431,90	11 500,00	11 431,90	11 500,52	11 433,90	11 500,00
TOTAL DEPENSES FONCT.		15 650,58	100 324,40	20 904,81	138 920,52	82 729,07	148 500,00

RESULTAT ANNUEL	36 078,70	23 107,07	-35 947,87
RESULTAT REPORTE	9 134,75	45 213,45	68 320,52
RESULTAT CUMULE	45 213,45	68 320,52	32 372,65

- et autorise la limite de la fongibilité des crédits au taux maximum réglementaire de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Le présent budget est voté avec reprise du résultat

Conseil Municipal du 23-04-26	
Nombre de Conseillers présents	25
Nombre de Conseillers représentés	1

Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire



Jean-Paul BRINGER



La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril**, à **dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER



Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

N°14 / Camping Municipal d'Audinet - Saison 2026

Approbation des Tarifs de Location

Nomenclature	9 Autres domaines de compétences / 9-1 Autres domaines de compétences des communes 7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	M PH Hugon

-Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adoptent les propositions de tarifs suivants pour le Camping Municipal d'Audinet pour la saison touristique 2026 :

 CAMPING MUNICIPAL D'AUDINET *** 240 Allée du camping d'Audinet - 43700 BRIVES CHARENSAC 04.71.09.10.18			
OUVERT DU 03 AVRIL AU 27 SEPTEMBRE 2026 www.camping-audinet.fr camping.audinet@brives-charensac.fr			
TARIFS EMBLEMENTS Accès piscine (juillet/août) compris		TARIFS LOCATIFS Accès piscine (juillet/août) compris	
BASSE SAISON 03/04 au 03/07 et du 23/08 au 27/09		BASSE SAISON 3 nuits minimum	
HAUTE SAISON 04/07 au 22/08		HAUTE SAISON du samedi au samedi	
FORFAIT EMBLEMENT 1 à 2 personnes - 1 véhicule - 1 installation		MOBILHOME 3 chambres (6 places)	
Journalier	16,50 € 22,00 €	1 semaine 490,00 € 730,00 €	
Forfait saison + branchement électrique	820,00 € + 160 €	1 nuit 84,00 € 110,00 €	
FORFAIT RANDONNEUR 1 personne* 9,00 € 13,00 €		MOBILHOME 2 chambres (4 places)	
BRANCHEMENT ELECTRIQUE Journalier 5,00 €		1 semaine 390,00 € 590,00 € 1 nuit 65,00 € 90,00 €	
SUPPLEMENT S* Personne supplémentaire (à partir de 8 ans) ou adulte 4,00 € 7,00 € Enfants (3 à 7 ans) 2,00 € 4,00 € Enfants (-3 ans) GRATUIT		BUNGALOW 3 chambres (6 places) 1 semaine 520,00 € 750,00 € 1 nuit 90,00 € 120,00 €	
Location de frigo 5,00 € Service douche personnes extérieures 3,00 € Aire de services camping car 4,00 € Véhicules, tente en supplément 3,00 € Garage mort 4,50 € Internet WIFI OFFERT Lave-Linge (1 jeton avec dosette) 5,00 € Animal (non acceptés dans les locatifs) 3,00 €		RESIDENCE TOILEE 2 chambres (5 places) 1 semaine 325,00 € 480,00 € 1 nuit 60,00 € 73,00 €	
*tarif par nuitée		DEPANNAGE HEBERGEMENT min 2 chambres déclassé 1 à 2 personnes 1 nuit 36,00 € 47,00 €	
FRAIS DE DOSSIER - ACOMPTES - CAUTIONS BASSE SAISON HAUTE SAISON		FORFAIT MENAGE par locatif 90,00 €	
FRAIS DE DOSSIERS		Chaque locatif (hors dépannage hébergement) comprend: les couvertures et oreillers (mais pas les draps), un espace cuisine-salon avec frigidaire, plaque de cuisson, micro-ondes et l'ensemble de la vaisselle nécessaire, le chauffage électrique, un salon de jardin et un emplacement pour garer 1 à 2 véhicules.	
Emplacement	offerts	OFFRES SPECIALES	
locatif	offerts 10,00 €	Longs séjours - 5 % sur la 2ème semaine de séjour continu, -15% sur la 3ème semaine de séjour continu	
ACOMPTES (emplacement et locatif)	20% du séjour	Groupes 1 gratuit accompagnateur pour 9 personnes ou 1 emplacement offert pour 9 emplacements occupés	
CAUTIONS (dégradations et/ou ménage non fait)	200,00 €	Montant minimal des transactions CB fixé à 10 € (délibération du Conseil Municipal N° 09 du 06/03/2007)	
Tous nos tarifs sont indiqués T.T.C (T.V.A 10%) hors taxe de séjour (taxe de séjour: 0,60€ par adulte et par nuit).			

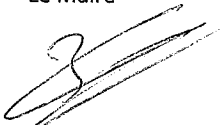
Ces tarifs seront publiés sur le site internet de la ville (www.brives-charensac.fr) et sur le site du camping municipal d'Audinet (www.camping-audinet.fr) afin de lancer au plus tôt la période de réservation via internet (RESA.NET).

Conseil Municipal du 23-04-26

Nombre de Conseillers présents	25	
Nombre de Conseillers représentés	1	
Nombre de suffrages exprimés	26	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire



Jean-Paul BRINGER



La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril**, à **dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

N°15/ Modification des tarifs de location des Salles de la MAISON POUR TOUS / année 2026

Nomenclature	7-Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUILLON

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la fixation des tarifs de location des salles de la Maison Pour Tous sont de la compétence du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 17 décembre 2014, le Conseil Municipal avait procédé à une réactualisation générale des tarifs de location de salles de cet équipement.

Monsieur le Président de la régie autonome MPT centre social sollicite aujourd'hui le conseil municipal aux fins de procéder à la révision de certains tarifs de location pour l'année 2026 et notamment d'établir un tarif de location de 50€ pour la location de salle suite à une cérémonie civile ou des obsèques.

Le tableau récapitulatif ci-dessous sera adapté en conséquence (tarif ci-dessus ajouté et présenté en séance)

I - PRINCIPES GENERAUX :

Les salles soumises à location :

- La salle de spectacle avec déambulateur (bar)
- La salle polyvalente 2 (salle de restaurant)
- La salle polyvalente 1 (salle moyenne)
- Les salles de réunions 1,2,3

Selon la demande certaines salles peuvent être louées ensemble.

**Pour chaque location une convention de mise à disposition sera signée entre l'utilisateur et l'AUMPT.
Une attestation d'assurance et un chèque de caution seront demandés.**

Les Garanties - cautions :

Cautions dégradations

- Salle de spectacles : 800 €
- La salle polyvalente 2 (salle de restaurant) : 500 €
- La salle polyvalente 1 (salle moyenne) : 200 €
- Les salles de réunions 1, 2,3 : 200 €
- Vidéo projecteur : 250€

Cautions ménage

- si location avec repas ou apéritif: 300€
- locations sans repas ou apéritif : 150€

Acompte

Un acompte de 30% sera demandé au moment de la réservation et sera encaissé immédiatement.

En cas d'annulation de la réservation moins de 2 mois avant la date de la location, l'acompte ne pourra être remboursé, quel que soit le motif.

Dispositions relatives à l'hygiène et à la restauration :

La préparation des repas n'est pas autorisée, pas de cuisson simplement du réchauffage.

La vaisselle n'est pas comprise dans la location. (Cf Contrat de location)

L'organisateur doit s'engager à respecter la réglementation en vigueur en matière de :

- consommation de tabac et d'alcool ;
- de restauration.

L'organisateur s'engage à laisser les locaux et dépendances dans l'état de rangement et de propreté où il les a trouvés (chaises et tables empilées, poubelles jetées, ...).

L'état de propreté des locaux sera contrôlé à la restitution.

-Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Procèdent à la révision de la grille des tarifs de location des différentes salles de la Maison Pour Tous conformément aux propositions énumérées dans la délibération

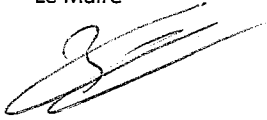
- **Décident** que les tarifs entrent en vigueur au 24 avril 2026 et resteront applicables à défaut de délibération contraire.

Conseil Municipal du 23-04-26

Nombre de Conseillers présents		25
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire



Jean-Paul BRINGER

La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

N°16/ BUDGET PRINCIPAL COMMUNE Subvention de fonctionnement 2025 au BUDGET CCAS	
Nomenclature	7-Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUILLON


Considérant le budget primitif du CCAS 2026 soumis le 21 avril 2026 au Conseil d'Administration reçu en préfecture le 22 avril 2026 et notamment la subvention d'équilibre 2026 du Budget de la Commune de 63 300€ ;

Sachant que la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre sera effectuée en fin d'année et ce afin d'être ajustée au plus près de la réalisation réelle du résultat 2026 ;

-Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorisent M. le Maire à effectuer la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre en fin d'année 2026 (émission du mandat à l'article 657362) à hauteur du résultat réel de fonctionnement 2026 du CCAS et ce afin de permettre le juste équilibre (égalité dépenses-recettes y compris résultat antérieur reporté) du Compte Administratif 2026 du CCAS dans la mesure où celle-ci est égale ou inférieure à la prévision budgétaire de 63 300€.

Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 24-04-2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le 
ID : 043-214300410-20260423-CM_2026_2304_16-DE

Conseil Municipal du 23-04-26

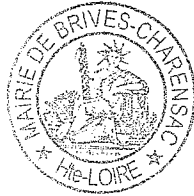
Nombre de Conseillers présents		25
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

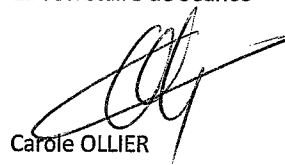
Le Maire



Jean-Paul BRINGER



La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER

JPB - CO

2026/062

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

N°17/ BUDGET PRINCIPAL COMMUNE Subvention de fonctionnement 2026 au BUDGET CAISSE DES ECOLES

Nomenclature	7-Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUILLON

Considérant le budget primitif 2026 de la Caisse des Ecoles soumis au Comité de Gestion le 21 avril 2026 et reçu en préfecture le 22 avril 2026 et notamment la subvention d'équilibre 2026 du Budget de la Commune de **71 100€**

Sachant que la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre sera effectuée en fin d'année et ce afin d'être ajustée au plus près de la réalisation réelle du résultat de fonctionnement 2026 ;

-Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorisent M. le Maire à effectuer la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre en fin d'année 2026 (émission du mandat à l'article 657361) à hauteur du résultat réel de fonctionnement 2026 et afin de permettre

le juste équilibre (égalité dépenses-recettes) du Compte Administratif 2026 de la Caisse des Ecoles dans la mesure où celle-ci est égale ou inférieure à la prévision budgétaire de **71 100€**.

Conseil Municipal du 23-04-26

Nombre de Conseillers présents		25
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire



Jean-Paul BRINGER

La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUIILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

N°18/ Subvention d'équilibre 2026 Régie autonome MAISON POUR TOUS

Nomenclature	7-Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUIILLON

Considérant la délibération n°4 du 11 juillet 2024 du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social créant une régie autonome dénommée Maison Pour Tous Centre social, laquelle est uniquement dotée de l'autonomie financière ;

Considérant que cette création a été effective à compter du 1^{er} janvier 2025

Considérant la délibération 7 du 28 novembre 2024 créant le budget annexe Régie autonome Maison Pour Tous Centre Social au budget principal Centre Communal d'action social ;

Considérant que le budget primitif 2026 de Régie Autonome Maison Pour Tous Centre Social sera soumis au Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Social notamment la subvention d'équilibre 2026 du Budget de la Commune entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2026 ;

Considérant que le budget primitif 2026 de la Commune de Brives-Charensac sera soumis au Conseil municipal notamment la subvention d'équilibre 2026 du Budget de la Commune au budget annexe Régie autonome Maison Pour Tous le 21 avril 2026 ;

Eu égard au besoin de trésorerie estimé mensuellement à 60 000€ pour le fonctionnement courant de la dite régie et notamment le paiement des salaires et ce jusqu'au vote du budget primitif 2026 de la Commune de Brives-Charensac soit pour les 3 premiers mois de l'année ;

Le besoin de trésorerie du budget annexe régie autonome Maison Pour Tous Centre social s'élèvera donc à 180 000€.

Mais considérant la réalisation 2025 de la subvention d'équilibre de 290 880€ ainsi que l'excédent 2025 du budget Régie autonome Maison Pour Tous qui s'élève à 150 609€, le montant de la subvention d'équilibre 2025 s'élèvera à 200 000€ (dont 180 000€ versé dès janvier 2026 pour répondre au besoin de trésorerie)

Sachant que la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre sera effectuée par acomptes au long de l'année 2026 et pour solde en fin d'année 2026 et ce afin d'être ajustée au plus près de la réalisation réelle du résultat 2026 ;

-Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Autorisent** M. le Maire à effectuer la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre par acompte tout au long de l'année 2026 (émission du mandat à l'article 65736212) notamment un premier acompte en janvier 2026 correspondant au besoin de trésorerie soit 180 000€ et ensuite en fonction des activités à financer jusqu'à 200 000€ ;

-**Autorisent** M. le Maire à effectuer la réalisation comptable du solde de cette subvention à hauteur du résultat réel de fonctionnement 2026 de la Régie autonome maison Pour Tous Centre Social et ce afin de permettre le juste équilibre (égalité dépenses-recettes y compris résultat antérieur reporté) du Compte du Compte Financier Unique 2026 de la Régie Autonome Maison Pour Tous dans la mesure où celle-ci est égale ou inférieure à la prévision budgétaire de 200 000€.

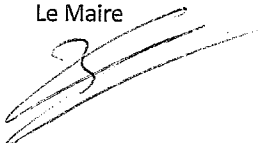
-**Autorisent** M. le Maire à prévoir les crédits budgétaires nécessaires à l'article 65736212 au Budget primitif 2026 de la Commune

Conseil Municipal du 23-04-26

Nombre de Conseillers présents	25	
Nombre de Conseillers représentés	1	
Nombre de suffrages exprimés	26	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire



Jean-Paul BRINGER

La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

19 / Commission communale des impôts directs

Nomenclature	5 Institutions et Vie Politique / 5-6 Exercice des mandats locaux
Rapporteur	M B Ouillon

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

La CCID, dont le rôle est consultatif, intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants
- participe à l'évaluation des propriétés bâties
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. À l'issue des élections municipales, les CCID doivent donc être renouvelées intégralement

même si le maire ou les conseillers municipaux restent inchangés ou si les précédents commissaires souhaitent toujours siéger en CCID.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans les limites suivantes : - un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur départemental des finances publiques a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20 mai 2026.

-Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décident, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste suivante, composée de 32 noms permettant que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées :

- | | | |
|----|----------|-----------------------|
| 1 | Monsieur | Carl CHAPUIS |
| 2 | Monsieur | Jean-Pierre ASSEZAT |
| 3 | Monsieur | Jean-Claude JULIEN |
| 4 | Monsieur | Jean Bruno OUIILLON |
| 5 | Madame | Marie José ALLEMAND |
| 6 | Monsieur | Jean Marc LEBRAT |
| 7 | Madame | Marie-France RANC |
| 8 | Madame | Marie-Hélène BARBALAT |
| 9 | Monsieur | Hervé ODDDES |
| 10 | Monsieur | Robert HILAIRE |
| 11 | Monsieur | James MASSONNEAU |
| 12 | Monsieur | Robert NONENMACHER |
| 13 | Madame | Pierrette EXBRAYAT |
| 14 | Monsieur | Marc BERAUD |
| 15 | Monsieur | Bernard GIMBERT |
| 16 | Monsieur | Gérard MIALON |
| 17 | Monsieur | Henri HOURS |
| 18 | Monsieur | Alain CROISIER |
| 19 | Monsieur | Denis REYMOND |
| 20 | Monsieur | Bernard PAULIN |
| 21 | Monsieur | Patrick TESTUD |
| 22 | Madame | Hélène BERT |
| 23 | Monsieur | Henri BASTIN |
| 24 | Monsieur | Jean Yves BERT |
| 25 | Monsieur | Jacques LAVASTRE |
| 26 | Monsieur | Philippe CHAPUIS |

27 Monsieur Marc SEJALON
28 Monsieur Didier PETIT
29 Monsieur Michel DAVID
30 Monsieur Jean-Louis BENOIT
31 Monsieur Thierry BOUQUET
32 Monsieur Jean Luc CROZE

Conseil Municipal du 23-04-26

Nombre de Conseillers présents		25
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

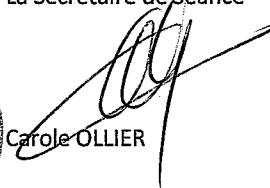
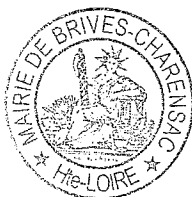
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire



Jean-Paul BRINGER

La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

N°20/ Listes des dépenses à imputer à l'art 6232 « Fêtes et cérémonies »

Nomenclature	7-Finances Locales / 7-10 Divers
Rapporteur	M Bruno OUILLON

Considérant le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

-Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Prennent en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget et ce pour la durée du mandat municipal débuté suite aux élections de mars 2026:

JPB - CO

2026/066

-d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les commémorations officielles nationales ou locales ou toute autre cérémonie d'importance communale célébrant un évènement en lien avec les missions de la Commune, y compris la fête votive et le tir des feux d'artifices, les vœux du maire, les fêtes de fin d'années, la fête des voisins, fête de jeu ; inauguration de fin travaux municipaux, commémoration de la Crue, Course des filles, Téléthon, Interfolk, concours des maisons fleuries manifestations ou rassemblement sportifs, marchés, foires ou expositions d'importance, manifestations et spectacles organisés par le comité municipal des fêtes

-d'une manière générale les biens et objets ayant trait au rôle de représentation de la Commune (cadeau auprès des villes jumelées, aux partenaires institutionnels ou privés, objets de représentation, T-shirts, stylos aux couleurs de la ville photos objets d'art) ou décoration (bouquet, médailles) du cadre administratif de célébration des cérémonies des actes d'état-civil (mariages, baptêmes civils...)

-les frais de restauration et de nourriture des élus ou des employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels ou de réception d'invités dont la qualité sera déterminée par certificat administratif de M. le Maire,

-les fleurs, bouquets, médailles, offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des décès des mariages et naissance des agents et élus eux-mêmes de leurs ascendants, descendants et conjoints, dans la limite de 100€ ; et des présents offerts lors du départ en retraite des agents dans la limite de 250€ notamment sous la forme de bons-cadeaux.

-le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et animations et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (Sacem, Spre, Guso...)

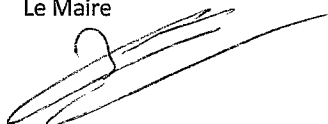
-les frais d'annonces, de publicité et de communication ainsi que les parutions liées aux manifestations et évènements (y compris les frais d'avis d'obsèques)

Conseil Municipal du 23-04-26

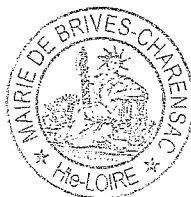
Nombre de Conseillers présents		25
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire



Jean-Paul BRINGER



La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 21 /Déploiement d'un système d'alerte dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires de Brives Charensac / demande de subvention

Nomenclature	7- Finances / 7-5 Subventions
Rapporteur	JP Bringer

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du dispositif d'appel à projets FIPDR 2026, le programme « sécurisation des établissements scolaires » permet d'accompagner les communes dans le déploiement de système d'alerte et de mise en sécurité des établissements scolaires vis-à-vis des actes de terrorisme mais aussi face aux alertes induites par les aléas climatiques ou encore tout incident exigeant ou nécessitant de protéger les enfants dans les écoles.

Monsieur le maire indique qu'il convient de mettre en place un tel dispositif ou plutôt de moderniser le Plan Particulier de Mise en Sécurité en vigueur dans les établissements brivois. Il est proposé de cibler l'école de la Mouteyre pour l'année 2026.

Cette opération consiste à mettre en place plusieurs sirènes et voyants lumineux dispatchés dans les locaux avec un ensemble de télécommande.

Sur le plan financier, l'enveloppe prévisionnelle globale de l'investissement pour ce matériel (fourniture et pose) est estimée à environ 9500 € H.T sur l'année 2026 compris fourniture et MO

JPB-CC

2026/067

- **Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Autorisent** Monsieur le Maire à procéder à l'installation de ce système au sein de l'école de la Mouteyre 10 rue des Lilas,

- **Approuvent** le plan de financement joint ci-dessous.

- **Autorisent** Monsieur le Maire à solliciter la subvention susceptible d'être accordée à cette opération.

Désignation	Montant HT	Participation financière	
		Etat (FIPDR)	Commune
Travaux	9500	42% 4000 €	5500

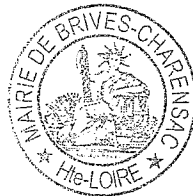
Conseil Municipal du 23-04-26

Nombre de Conseillers présents	25	
Nombre de Conseillers représentés	1	
Nombre de suffrages exprimés	26	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire


Jean-Paul BRINGER



La Secrétaire de Séance


Carole OLLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 avril 2026

Membres en exercice : 27

Date de convocation : 10-04-26

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-trois avril, à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD- Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD - Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : - Enzo LAVASTRE

Secrétaire de séance : Carole OLLIER

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Jean-Paul BRINGER, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 22 / Jardins familiaux - approbation du nouveau règlement intérieur

Nomenclature	3 Domaine et Patrimoine /3-6autres actes de gestion du domaine privé
Rapporteur	J PALHIER

M le Maire expose aux membres de l'assemblée que par délibération en date du 13 mars 2013, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de réalisation de jardins familiaux sur un terrain se situant sur la rive droite de la Loire juste à la sortie de Brives-Charensac en bordure de l'avenue des Sports.

Cet espace est composé de 12 parcelles cultivables de 100m² délimitées par une clôture et équipées d'un abri de jardin, d'un espace de convivialité et d'une aire de stationnement.

M le Maire rappelle par ailleurs que par délibération en date du 26 mars 2013, les membres du conseil municipal avaient approuvé le règlement intérieur de ces jardins familiaux fixant les conditions de location et d'utilisation de ces espaces.

M le Maire rappelle par ailleurs que par délibération en date du 14 04 2025, les membres du conseil municipal avaient approuvé une modification règlement.

M le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de modifier certaines modalités de ce règlement telles que la composition du comité de pilotage et les tarifs.

TPB-co

2026/068

PROJET de REGLEMENT

COMMUNE de BRIVES-CHARENSAC

REGLEMENT INTERIEUR DES JARDINS FAMILIAUX

Les jardins familiaux s'inscrivent dans une démarche de développement durable engagée par la ville, autour des valeurs suivantes : « Convivialité, Courtoisie, Solidarité, Équité, Entraide, respect des autres et de l'Environnement »

Ces jardins familiaux offrent aux Brivois la possibilité de cultiver et de récolter, des produits potagers tout en favorisant le lien social et l'échange.

La création d'un potager est une démarche personnelle de production de ses propres légumes, fruits et plantes dans un respect de la Terre, de la Santé et d'échange de pratique avec ses proches et voisins.

Le présent règlement intérieur définit les modalités :

- D'attribution, de location des jardins
- De culture des parcelles
- D'usage et d'entretien
- D'engagement du jardinier

Article 1 : Attribution des lots

1.1. Le Comité de Pilotage des Jardins Familiaux, constitué du Maire ou du Premier Adjoint, de l'Adjoint (e) en charge de **de l'action sociale**, du Vice-Président (e) du CCAS en charge du volet Activités générales de l'Action Sociale, procédera à l'attribution des parcelles, veillera à l'observation du présent règlement intérieur.

1.2. Les jardins, mis à disposition par la Mairie de Brives-Charensac pour certains de ses habitants, restent la propriété de la commune

1.3. Chaque parcelle, numérotée d'environ 100m², sera attribuée à un jardinier.

1.4. Pour en être bénéficiaire, il faut :

- Être résident sur la commune
- Avoir rempli une fiche de candidature

1.5. Une liste d'attente est établie en Mairie. Une priorité sera toutefois accordée aux résidents de locatifs collectifs, aux familles nombreuses ou en difficulté et aux locataires ou propriétaires ne disposant pas de jardin particulier.

1.6. La prise en charge du jardin sera effective à la signature du bail, du présent règlement et à la présentation d'une attestation familiale ou personnelle de responsabilité civile contre tout accident ou sinistre susceptible d'intervenir.

1.7. Les parcelles sont attribuées pour une année civile avec tacite reconduction.

1.8. Les sous-locations, transmissions, rétrocessions entre jardiniers sont strictement interdites.

1.9. Tout bénéficiaire peut mettre fin à l'occupation de la parcelle. Il devra en informer la ville par courrier et respecter un délai de préavis d'un mois.

1.10. La parcelle libérée sera réattribuée par le Comité de pilotage selon les critères mentionnés au point 1.5

1.11. Le Comité de Pilotage aura le droit de visiter les jardins, toutes les fois qu'il jugera utile de le faire. Il décidera, au besoin de mettre fin à l'attribution pour manquement aux règles définies dans l'intérêt commun de ce présent règlement intérieur

1.12. Procédure : Avant toute décision de retrait de parcelle, le jardinier intéressé sera convoqué par lettre recommandée avec AR par le Comité et sera invité à fournir des explications.

A la suite de cet entretien, une décision définitive sera notifiée au jardinier concerné par lettre recommandée avec AR.

Dans le cas d'une reprise du terrain pour manquement grave au règlement, elle s'appliquera de plein droit, sans indemnisation, huit jours après la notification du retrait.
Pendant ce délai de huit jours, le terrain devra être remis en état à l'exception des arbustes plantés qui pourront rester en place.

Article 2 – Conditions financières

La jouissance de chacun des jardins attribués aux conditions prévues dans l'article I est subordonnée au versement d'un loyer annuel versé à la Ville.

Pour les baux conclus à compter de l'adoption la présente délibération, Le montant annuel est fixé à 60 € / an et sera proratisé en fonction des dates d'attribution. La caution à verser à la prise de jouissance est de 100 €.

Pour les baux conclus avant l'adoption de la présente délibération, le montant annuel reste fixé à 50 € / an et sera proratisé en fonction des dates d'attribution. La caution à verser à la prise de jouissance est de 100 €.

Ce montant pourra être réévalué chaque année par le Conseil Municipal.

Article 3 - Durée

L'occupation du jardin est accordée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction par période d'un an sauf dénonciation prévue dans la convention de location.

Article 4 – Conditions générales d'utilisation

4.1 - Exploitation du jardin

La jouissance du jardin est personnelle. Elle doit être effective et régulière.

Le bénéficiaire est tenu également de :

- Utiliser la parcelle attribuée exclusivement en jardin potager ;
- Veiller en bon père de famille à la garde et à la conservation du jardin ;
- Préserver et respecter la tranquillité du voisinage ;
- Informer le propriétaire de dégradations ou de tout fait de nature à porter atteinte au respect et à l'intégrité des jardins familiaux dans les plus brefs délais;
- Assurer l'entretien courant et les menues réparations du jardin ;
- Répondre des dégradations dont il serait responsable.

Chaque jardin doit être cultivé avec soin par le bénéficiaire lui-même ou un membre de sa famille.

Les récoltes issues de cette activité de jardinage ont vocation à servir aux besoins de la famille. Toute activité commerciale de vente de produits cultivés est interdite et constitue un motif d'exclusion et de résiliation de la convention.

La Ville ne pourra être rendue responsable des dégâts de quelque nature qu'ils soient, qui seraient commis par l'un ou l'autre des bénéficiaires des jardins, ni des accidents qui surviendraient soit à eux, soit à des tiers.

4.2 Aucune construction supplémentaire ou modification de l'existant n'est autorisée.

4.3 Les abris de jardins, les réservoirs d'eau, les clés d'accès aux jardins (barrières, portails) sont fournis gracieusement. Leur entretien et leur préservation sont à la charge exclusive du preneur

4.4 Les abris de jardin sont destinés uniquement à la remise d'outils, à la protection des semis.

Aucun produit dangereux ne devra y être entreposé.

Aucune construction autre que les abris en bois fournis par la Ville n'est autorisée.

Toute modification, de taille, de matériaux utilisés ou de couleur est interdite. La Ville se réserve le droit de poursuivre les bénéficiaires contrevenants en vue de la remise en l'état d'origine.

De même, il est formellement interdit de déplacer les limites pour quelque motif que ce soit. Le Comité de Pilotage des Jardins Familiaux pourra être saisi le cas échéant d'une telle demande.

L'installation de tente, de caravane est interdite.

4.5 - Entretien des clôtures, des abris de jardin et du chemin d'accès

L'entretien des clôtures, des abris de jardin ainsi que du chemin d'accès est effectué par le bénéficiaire. Pour chaque parcelle concernée riveraine de la clôture, le bénéficiaire devra en assurer la propreté et le désherbage.

4.6 - Entretien biologique

Les jardins familiaux s'inscrivent dans la démarche de développement durable engagée par la ville. Cela repose sur les principes de précaution, de prévention, d'économie et de bonne gestion ainsi que de responsabilité, de participation, d'équité et de solidarité.

En conséquence, il est demandé au bénéficiaire de jardiner « bio », de refuser engrais chimiques et autres traitements non naturels.

Le compostage des déchets verts devra être effectué aux emplacements prévus à cet effet.

4.7 - Plantations

La plantation des arbres est interdite sur les parcelles. Seuls les arbustes fruitiers de petite ou moyenne taille sont autorisés sous forme d'espaliers, de haies fruitières ou en isolé.

4.8 - Police des jardins

Le stationnement des véhicules des jardiniers ou des visiteurs se fera obligatoirement sur le parking à l'entrée du jardin. Aucun véhicule n'est admis à l'intérieur de l'enceinte des jardins.

L'entrée est fermée par une barrière. Une clé sera remise à chaque bénéficiaire. En cas de perte de celle-ci la fourniture de la nouvelle clé sera facturée. Il est formellement interdit de faire des doubles des clés. Tous devront respecter, avec la plus grande délicatesse, les jardins des voisins.

L'usage des barbecues est formellement interdit.

Il est formellement interdit de brûler tous végétaux ou détritiques et de produire des nuisances sonores ou odorantes pouvant déranger les autres jardiniers.

4.9 - Animaux

L'élevage ou l'installation permanente d'animaux sont expressément interdits (poules, lapins, chèvres, tous animaux de basse-cour, tous animaux de compagnie ...). La présence des chiens est autorisée. Cependant ils devront impérativement être tenus en laisse ou attachés.

Article 5 – Règlement des différends

En cas de difficultés entre jardiniers, « le Comité de Pilotage des Jardins Familiaux » sera saisi pour arbitrage. La commission aura le droit de visiter les jardins, chaque fois qu'elle le jugera utile. Le Comité de Pilotage veillera à la bonne application du règlement Intérieur et décidera, si besoin, de proposer le retrait du jardin dans l'intérêt commun, pour les raisons définies dans le paragraphe suivant.

Article 6- Fin de l'attribution

6.1 - Départ à l'initiative du bénéficiaire

Tout bénéficiaire peut mettre fin à l'occupation du lot au terme de la convention ou à tout moment sous réserve de respecter un délai de préavis de un mois minimum.

6.2-Exclusions

6.2.1 - Clauses d'exclusion

Le Comité de Pilotage des Jardins Familiaux peut prononcer l'exclusion du bénéficiaire en cas de non-respect du règlement intérieur.

6.2.2 - Procédure

Avant toute décision d'exclusion d'un jardin, le bénéficiaire intéressé sera convoqué par lettre recommandée avec AR le Comité de Pilotage des Jardins Familiaux et sera invité à fournir des explications. A la suite de cet entretien, une décision définitive sera notifiée au bénéficiaire concerné

par lettre recommandée avec AR. En tout état de cause, l'exclusion ne sera effective que par la résiliation du contrat de location.

Dans le cas d'une reprise du terrain pour manquement grave au règlement, elle s'appliquera de plein droit huit jours après la notification du courrier de résiliation de la convention de location prenant acte de la décision du Comité de Pilotage des Jardins Familiaux.

Pendant ce délai de huit jours, le terrain devra être remis en état à l'exception des arbustes plantés qui pourront rester en place.

Article 7 - Règlements divers

En dehors du présent règlement intérieur, le bénéficiaire est tenu de veiller au respect des lois ou règlements locaux applicables sur Brives Charensac.

-Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

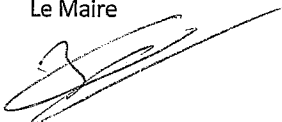
-Approuvent le nouveau règlement intérieur des jardins familiaux tel que défini dans le corps de la présente délibération

Conseil Municipal du 23-04-26

Nombre de Conseillers présents		25
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		26
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	26

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire



Jean-Paul BRINGER



La Secrétaire de Séance



Carole OLLIER

Conseil Municipal de Brives-Charensac

Séance du 23-04-26

Signature des membres présents

Jean-Paul BRINGER		Bruno OUILLON	
Marie-José ALLEMAND		Rolland ARNAUD	
Véronique BELIN		Philippe HUGON	
Joëlle PALHIER		Enzo LAVASTRE	
Véronique BRUN		Philippe BETHERY	
Serge JAVON		Pascal VARRAUD	
Chantal LEROY		Nadine VIGOUROUX	
Christian PORTAL		Martine BRUN	
Fabienne BOUTEYRE		Patrice POGNET	
Didier PETIT		Sandrine LAIGRE	
Vivian MICHEL		Murielle RAMEY	
Carole OLLIER		Éric DEBORDE	
Sandrine GIRARD-MONEYRON		Fabien LYOTARD	
Camille BOUQUET			

Conseil Municipal de Brives-Charensac

Séance du 23-04-2026

Feuillet de clôture

Numéros d'ordre des délibérations

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de la séance du 02-04-26
3. Vote des Taux d'imposition 2026
4. Budget Commune Affectation de résultat 2025 sur 2026
5. Budget Commune : BP 2026
6. Programme Investissement 2026
7. Subventions aux associations locales d'anciens combattants
8. Subventions aux associations culturelles et éducatives locales
9. Subventions aux associations sociales locales
10. Subventions aux associations sportives locales
11. Participations Financières diverses 2026
12. Budget Camping : Affectation de résultat 2025 sur 2026
13. Budget Camping : BP 2026
14. Tarifs CAMPING modifications 2026
15. Tarifs Location de salles MPT : modifications 2026
16. Subvention 2026 de fonctionnement du budget Commune au budget CCAS
17. Subvention 2026 de fonctionnement du budget Commune au budget Caisse des Ecoles
18. Subvention 2026 de fonctionnement du budget Commune au budget MAISON POUR TOUS
19. Désignation des membres CCID suite aux élections municipales 2026
20. Listes des dépenses à imputer à l'art 6232 « Fêtes et cérémonies »
21. Déploiement d'un système d'alerte dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires de Brives Charensac demande de subvention
22. Jardins familiaux - approbation du nouveau règlement intérieur

Liste des membres présents :

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER – Jean-Bruno OUIILLON - Marie José ALLEMAND - Rolland ARNAUD-
Véronique BELIN - Philippe HUGON - Joëlle PALHIER - Véronique BRUN - Philippe BETHERY - Pascal VARRAUD
- Chantal LEROY- Nadine VIGOUROUX - Christian PORTAL - Martine BRUN - Fabienne BOUTEYRE - Patrice
POUGNET -Didier PETIT- Sandrine LAIGRE- Vivian MICHEL - Murielle RAMEY- Carole OLLIER -Éric DEBORDE -
Sandrine GIRARD-MONEYRON - Fabien LYOTARD- Camille BOUQUET

Était représenté : Serge JAVON par Joëlle PALHIER -

Était excusé : Enzo LAVASTRE

Le Maire

Jean-Paul BRINGER



La Secrétaire de Séance

Carole OLLIER

